

BVGer E-3182/2019 vom 18. Juli 2019

Bundesverwaltungsgericht, 2019-07-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-3182_2019

FR: TAF E-3182/2019 du 18 juillet 2019

IT: TAF E-3182/2019 del 18 luglio 2019

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis à la charge de la recourante. Ce montant est entièrement couvert par l'avance de frais du même montant, versée le 9 juillet 2019.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au mandataire de la recourante, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Jean-Pierre Monnet Jean-Marie Staubli
Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.